République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2024.

Le 10 décembre deux mille vingt-quatre, à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre - Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2024.

Présents : Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, Dominique de Font-Réaulx, Laurence des Cars, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou, Henri Loyrette, Caroline Meloni, Kim Pham, Mathilde Prost, Lucie Ribeiro, Sylvain Robert, Loraine Vilain

Pouvoirs : Pouvoir de Bertrand Gaume à Sandra Guthleben, Pouvoir de Souraya Noujaïm à Aline François-Colin, Pouvoir de Daniel Percheron à Jean-Yves Larrouturou, Pouvoir de Frédéric Salat-Baroux à Henri Loyrette, Pouvoir d'Ariane Thomas à Olivier Gabet

Excusés : Xavier Bertrand, Christelle Buissette, Alexandre Cousin, Valérie Cuvillier, François Decoster, Mady Dorchies-Brillon, Bertrand Gaume, Jean-Paul Mulot, Hilaire Multon, Souraya Noujaïm, Daniel Percheron, Frédéric Salat-Baroux, Francis Steinbock, Ariane Thomas

Assistaient également à la séance :
Musée du Louvre-Lens : Annabelle Ténèze, Rémi Maillard, Juliette Barthélémy, Véronique Petitjean, Manon Verdin,
Conseil régional : Audrey Lory, Gaëlle Poulard, Solange Sarrat-Langer,
Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,
Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Marie-Francine François, Patrice Joosep.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20241210-2024_279-DE

Délibération n° 2024-279

Marchés publics en procédure formalisée du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2024-256 du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2024 portant sur les procédures commande publique du Musée du Louvre-Lens,

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20241210-2024_279-DE

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisation de lancement des procédures

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,
Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,
Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder au lancement des marchés nécessaires à son bon fonctionnement,
Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Les consultations nécessaires à son bon fonctionnement sont les consultations suivantes :

Objet	Procédure et forme	Description
Marche public de fournitures de matériels électriques, scéniques et audiovisuels pour les besoins du musée du Louvre-Lens	Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Date de début prévue : 1er avril 2025 Marché alloti : Lot 1 "fourniture de matériels électriques et consommables correspondants " Lot 2 "fourniture de matériels scéniques et consommables correspondants" Lot 3 "fourniture de matériels audiovisuels (son, lumière, photo, vidéo) et consommables correspondants " Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande avec un minimum et un maximum par lot sur la durée du marché (4 ans) : - Lot 1 : 80 000 € HT - Lot 2 : 50 000 € HT - Lot 3 : 250 000 € HT Estimation sur la durée totale : - Lot 1 : 50 000 € HT - Lot 2 : 30 000 € HT - Lot 3 : 230 000 € HT	Le Musée du Louvre-Lens est amené à produire des expositions et des spectacles chaque année, en règle général : - deux grandes expositions dans sa galerie d'exposition temporaire (Bâtiment 2) ; - deux expositions temporaires de durée variable dans son Pavillon de verre (Bâtiment 5) et en mezzanine ; - des réaménagements ponctuels de la Grande Galerie (Bâtiment 4) - spectacles à la Scène : variable selon les saisons. L'approvisionnement en fournitures et équipements électriques, scéniques et audiovisuels est un enjeu important pour la bonne organisation des expositions du musée, des manifestations de la Scène mais également pour ses besoins propres en interne.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20241210-2024_279-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement des marchés et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,**
- **D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics,**
- **D'acter la clôture des procédures achevées et d'affecter les crédits correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-200027662-20241210-2024_279-DE